

CONTRAT DE PRÊT

« À pas de loutre »

Exposition pédagogique temporaire

Entre les soussignés :

Le prêteur, la **Société d'Histoire Naturelle d'Autun - Observatoire de la Faune de Bourgogne** ci-après dénommée SHNA-OFAB et le preneur :

Nom de la structure : Ville d'Autun - Muséum d'histoire naturelle

Type de la structure : Commune (musée)

Adresse : Place du champ de mars
71 100 AUTUN

Email : autun@autun.com

Téléphone : 03 85 86 80 00

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet le prêt gratuit de l'exposition pédagogique temporaire « À pas de loutre », destinée à une présentation à vocation éducative et non commerciale.

Article 2 - Description du matériel prêté

Le preneur coche le ou les éléments empruntés :

☒ Exposition intérieure sous forme de roll-up, composée de 8 roll-up verticaux (85 cm x 200 cm).

☐ Bâche d'appel, bâche horizontale (100 cm x 200 cm).

Article 3 - Durée du prêt

Le prêt est consenti pour la période suivante du : 26/08/26 au : 22/09/26

L'exposition sera installée à : Muséum d'Autun à l'occasion de : Journées européennes du patrimoine

Article 4 - Conditions de mise à disposition

L'exposition est prêtée à titre gratuit par la SHNA-OFAB. L'événement accueillant l'exposition devra être gratuit pour le public. Le preneur s'engage à restituer l'ensemble du matériel dans l'état dans lequel il a été confié, hors usure normale.

En cas de perte, de vol ou de dégradation (totale ou partielle), le preneur s'engage à rembourser les frais de remplacement ou de réparation, sur présentation des factures émises par la SHNA-OFAB et/ou l'imprimeur.

Article 5 - Assurance

Le preneur s'engage à assurer l'exposition pour toute la durée du prêt, couvrant notamment les risques de vol, vandalisme, incendie et dégradations, pour une valeur déclarée de 1000 €.

Une attestation d'assurance pourra être demandée par la SHNA-OFAB.

Article 6 - Transport

Les frais de transport aller-retour sont intégralement à la charge du preneur. Le preneur coche l'une des possibilités :

☒ Le preneur vient chercher et ramène l'exposition à l'adresse suivante :

SHNA-OFAB - 34 rue des Fourneaux, 21210 Saulieu

☐ Le preneur fait appel à une société de transport de son choix, à ses frais et sous sa responsabilité.

Sous réserve de disponibilités et selon le lieu d'exposition, les équipes de la SHNA-OFAB peuvent assurer l'aller et/ou le retour selon des modalités établies en amont.

Article 7 - Conditions d'utilisation et de présentation

Le preneur s'engage à :

- Installer l'exposition dans un lieu protégé, à l'abri du soleil direct, du vent, de l'humidité et de tout risque de vandalisme.
- Ne pas modifier, altérer ou détourner le contenu de l'exposition.
- Mettre à disposition du public les dépliants de la SHNA-OFAB fournis.

Article 8 - Retour et valorisation

À l'issue du prêt, le preneur s'engage à restituer l'ensemble du matériel dans les délais convenus. Dans la mesure du possible, le preneur est invité à transmettre à la SHNA-OFAB : le nombre estimé de visiteurs et quelques photographies de l'exposition installée. Ces éléments permettront à la SHNA-OFAB de valoriser cet outil pédagogique.

Fait à : AUTUN

le : _____

Le prêteur,
La SHNA-OFAB, représentée par son président,
David Beaudoin

Le preneur,